

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire n° 2052-SD 2023
Formule simplifiée (article 53 A
du Code de Commerce)
CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : **AJPL SAS**

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	19 431 364	FB	FC 19 431 364
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF
		FG	252 754	FH	FI 252 754
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	19 684 118	FK	FL 19 684 118
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 66 005
	Autres produits (1) (11)				FQ 10 167
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 19 760 290
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 14 947 119
	Variation de stock (marchandises)*				FT (47 650)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 23 833
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 2 440 553
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 259 461
	Salaires et traitements*				FY 1 219 849
	Charges sociales (10)				FZ 339 248
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA 232 275
					GB
					GC
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE
	Autres charges (12)				9 463
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 19 424 150
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 336 140
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 58 868
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 58 868
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (58 868)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 277 273

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise **AJPL SAS**Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 934
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 934
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 140
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 140
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 205)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 764 224
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 493 157
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	271 067
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	95 855
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	{ - amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	63 534
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 712
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
'VOIR ETAT ANNEXE'			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

①

BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa
15949 * 05
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AJPL SAS	
Adresse de l'entreprise		233 AVENUE DE PARIS 78820 JUZIERS	
SIRET		4 4 1 7 0 3 3 5 2 0 0 0 2 7	
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2	
Durée de l'exercice précédent*		1 2	
		Exercice N clos le : 31 01 01 61 21 01 21 31	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé		AA	
TOTAL (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW	
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM	
Écarts de conversion actif*	(VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'1 an : CR	
Immobiliations :		Stocks :	
		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJPL SAS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	112 343)	DA 112 343	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD 3 744	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG 428 590	
	Report à nouveau		DH (1 033 968)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 271 067	
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées*		DK	
		TOTAL (I)	DL (218 223)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
		Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligatoires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 1 033 734	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV 946 731	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 393 074	
	Dettes fiscales et sociales		DY 319 475	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 12 590	
	Autres dettes		EA 41 272	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC 3 746 877	
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 3 528 653	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 2 944 175	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2023

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**

ANNEXE AUX COMPTES

NOM : SAS AJPL

ADRESSE : 233 Avenue de Paris - 78820 JUZIERS

N° SIRET : 441 703 352 00027

CODE APE : 521D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 3.528.653 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 271.067 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 06 Septembre 2023 par le Président de la Société.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notamment, il peut être précisé que :

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements n°2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable relatifs aux actifs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la durée et le mode appliqués sont les suivants :

	économique		Fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an	Idem	
AAI s/constructions sur sols d'autrui	Linéaire	10 à 20 ans	Idem	
Matériel industriel	Linéaire	5 à 7 ans	Idem	
Agencements aménagements	Linéaire	5 à 10 ans	Idem	
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans	Idem	
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans	idem	

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'achat connu, comprenant une partie des ICM.

FONDS COMMERCIAL ET DROIT AU BAIL
--

Le fond commercial du supermarché n'est pas valorisé à l'actif, s'agissant d'une création. Le fonds commercial de pressing et celui de la presse de la galerie marchande ont été repris sur l'exercice 30/06/2009 pour une valeur totale de 97.000 €.

Il est passé à 87.000€ au 30/06/2019 suite à la sortie du Pressing pour 10.000€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur Nom.</u>
• Actions / Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	702.145	0,16 €
• Augmentation de Capital.....		0.16 €
• Actions / Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	702.145	0,16 €

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>Résultat avant</u>	<u>Impôt</u>
• Résultat courant	277.273 €	0 €
• Résultat exceptionnel (et participation)	(6.205 €)	0 €
• Résultat comptable	271.067 €	0 €

EFFECTIF MOYEN

	<u>Personnel</u>	<u>Personnel mis à disposition de l'entreprise</u>
• Cadres	3	
• Agents de maîtrise, techniciens	3	
• Employés	40	
• Ouvriers		
TOTAL	46	

PRODUITS A RECEVOIR

*Montant des produits à recevoir inclus dans
les postes suivants du bilan*

- Créances rattachées à des participations
 - Autres immobilisations financières
 - Créances clients et comptes rattachés 3.291 €
 - Autres créances
- TOTAL 3.291 €

CHARGES A PAYER

- Emprunts obligataires convertibles
 - Autres emprunts obligataires
 - Emprunts et dettes auprès des établissements
de crédit
 - Emprunts et dettes financières divers
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés 55.982 €
 - Dettes fiscales et sociales 266.345 €
 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 - Autres dettes
- TOTAL 322.327 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

*Montant des charges et produits constatés d'avance
inclus dans les postes suivants du bilan*

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
• Charges d'exploitation	32.004 €	
• Charges ou produits financiers		
• Charges ou produits exceptionnels		
Total	32.004 €	

ENGAGEMENTSEmprunts bancaires :Emprunts Socorec :

Prêt 1 : 500.000 €, de Oct-2018 à Nov 2026
Le capital restant dû au 30/06/2023 est de 351.277 €
Nantissement du fonds de commerce

Emprunts Crédit Coop :

Prêt 2 : 390.000 €, de Déc 2018 à Sept 2029
Le capital restant dû au 30/06/2023 est de 270.831 €
Nantissement du fonds de commerce

Prêt 3 : 150.000 €, de Juin 2019 à Juillet 2027
Le capital restant dû au 30/06/2023 est de 78.572 €
Nantissement du fonds de commerce

Emprunts Crédit Mutuel :

Prêt 4 : 150.000 €, de Fev 2019 à Mars 2026

Le capital restant dû au 30/06/2023 est de 63.174 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 5 : 390.000 €, de Mars 2019 à Mai 2029

Le capital restant dû au 30/06/2023 est de 269.879 €

Nantissement du fonds de commerce

AUTRES INFORMATIONS**Indemnité de fin de carrière :**

La provision pour engagement de retraite n'est pas comptabilisée. Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.

Pourcentages de turn over :

	Cadres	Agents de maîtrise	Non Cadres
< 20 ans	2 %	2 %	6 %
20-30 ans	1 %	1 %	6 %
30-40 ans	1 %	1 %	4 %
40-50 ans	1 %	1 %	4 %
50-60 ans			1 %
> 60 ans			

Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies : 2,5%

Augmentation annuelle des salaires : 0,5%

Le calcul est effectué en fonction des salaires annuels bruts des salariés présents au 31 décembre.

La Convention Collective applicable dans l'entreprise est le Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire.

Le montant de l'engagement ainsi calculé est de 36.878 € au 30/06/2023.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article L 123-198 du code de commerce, l'information ne peut être fournie puisse qu'elle aboutirait à donner le montant de la rémunération du président de la société.

Engagements de crédit-baux / locations financières significatifs

Contrat LOCAM fin 11/2024

Redevances restants à payer : 1.555 €

Contrat LOCAM fin 12/2024

Redevances restants à payer : 15.051 €

LITIGE

Néant.

A.J.P.L.
Société par actions simplifiée au capital de 112.343,20 euros
Siège social : JUZIERS (78820)
233 avenue de Paris
441 703 352 R.C.S. VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023

I. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2023 soumise à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 décembre 2023

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 271.067 € au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice qui vous est proposée, le montant des capitaux propres de la société s'élève ainsi à – 218.223 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

II. Résolution d'affectation du résultat adoptée

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 271.067 € au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice qui vous est proposée, le montant des capitaux propres de la société s'élève ainsi à – 218.223 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifiée conforme
Le Président

Monsieur Philippe AGOSTINI

